

# Aux frontières de la zone rouge

Mardi 16 juillet. Je suis du convoi médiatique à pénétrer en zone jaune. En ouvrant cette porte de l'autre côté des barricades, la Sûreté du Québec souhaite que les journalistes puissent s'imprégner de l'ampleur du sinistre. Une seule assignation pour les photos. Même chose pour les images et les extraits sonores. La consigne est claire : pas de sensationnalisme ici. Du respect. Je n'aurais pas pu demander mieux.

**Claudia COLLARD**  
claudiacollard@echofrontenac.com

Je n'ai pas hésité une seconde à faire partie de la horde de journalistes. Un peu de peur au ventre oui et pas du tout de détachement. Mais j'avais besoin d'être là.

Premier arrêt de l'autobus dans le stationnement du Centre sportif. Nous sommes dans la zone jaune, ce qui signifie qu'il y a encore un risque mais qu'il est contrôlé. Pas question

d'aller au-delà. L'autre côté de la clôture, c'est la zone rouge, régie par des normes de sécurité élevées. L'autre côté, l'absence. Les bâtiments

disparus, l'amoncellement de wagons qui semblent collés sur ce qui reste de la structure du Dollorama. Erreur de perspective, clash indescrivable ce centre-ville éventré.

Deuxième arrêt dans le stationnement du centre-ville. L'arrière des bâtiments encore debout laisse presque croire que le cœur de Lac-Mégantic

bat encore. Mais les édifices sont si lencieux. Centre de la rue Frontenac, toujours en zone jaune. Je m'effondre. Au nord, dans la zone rouge, c'est comme si un géant avait mangé un morceau du centre-ville. Un goinfre de géant parce que le morceau est immense. Je connais tous les bâtiments disparus mais je mélange leur ordre... Vingt ans de vie ici et mes repères effondrés avec la catastrophe.

Passé Thibodeau sur le boulevard des Vétérans, les larmes me reviennent entre deux infos données aux journalistes de l'extérieur. Je ne veux pas pleurer. Ce n'est pas professionnel. En même temps, ça me fait du bien. Je savais que j'avais besoin d'être ici. De me promener dans la zone jaune du parc des Vétérans,

d'admirer le lac en me disant que 10 jours plus tôt, ce lieu était plein de vie. Que le matin du 6 juillet, le cœur de la ville battait au diapason de celui des Méganticois. J'avais aussi besoin de regarder au nord, où l'on voit poindre la devanture de l'Écho, où je n'aurais pas rédigé ce texte si...

L'Écho qui n'est désormais séparé de mon champ de vision que par une maison. Je sens l'ampleur de la catastrophe, de la désolation, de ma désolation. Je sens plus fort que jamais la boule compacte que je transporte à l'intérieur.

Merremarquants sans doute en raison de mon émotivité aux antipodes de la sacro-sainte objectivité journalistique, des journalistes m'abordent, me demandent s'ils peuvent me

citer. Oui mais seulement les médias écrits. Par solidarité mais aussi parce que je n'ai nulle envie de départir devant la caméra. «Qu'est-ce qu'on n'a pas vu? Il y a-t-il quelque chose dont on n'a pas parlé?». Je réponds qu'ils ne pourront jamais témoigner de l'autre explosion. L'explosion par en-dedans. Celle que les Méganticois portent en eux et qui sort au compte-larmes parce que la douleur est trop vive pour être expuisée d'un coup. De cette adrénaline qui nous maintient sur le mode automatique entre deux sensations émotives. De la compassion qui nous unis comme jamais dans cette épreuve, du désir plus aigu de se retrouver entre nous. Et de la certitude qu'on va continuer d'avancer dans ce terrain inconnu.



Photo Rémi Tremblay



Photo Rémi Tremblay

## Un recours collectif intenté contre les «différents responsables»

(RT). Un recours collectif sera déposé en cour supérieure, au palais de justice de Sherbrooke, contre «les entreprises et les individus responsables pour le déraillement de train survenu dans la matinée du 6 juillet 2013, au nom d'individus et d'entités à Lac-Mégantic qui ont subi une perte de quelque nature que ce soit concernant ou découlant du déraillement»

Le requérant, le propriétaire du Musi-Café, Yannick Gagné, et Guy Ouellet. L'avocat au dossier, Me Daniel Larochelle. Lui-même délocalisé tant à titre d'avocat ayant son bureau sur la rue Frontenac qu'à titre de résident de la zone rouge. Me Larochelle

acomplété, mardi, la version anglaise du document de 26 pages qui sera déposé et travaillait encore, mercredi matin à la version française.

«Le recours s'appuie sur le principe du *common law*. Il est intenté contre le plus de monde possible, autant le

conglomérat de compagnies mères de MMA et Rail World, les membres du conseil d'administration, son président, Ed Burkhardt, et même, malheureusement, le conducteur de la locomotive. Ils ont dirigé le réseau de chemin e fer avec le moins d'argent possible et les directives venaient directement du conseil d'administration et du président», a précisé l'avocat.

Sur le site [cig.org](http://cig.org) (*Consumer law group*) le Recours collectif Lac-Mégantic identifie le groupe

de personnes touchées : «toutes les personnes et entités (personnes physiques, personnes morales de droit privé, une société ou une association) résidant, possédant ou louant une propriété, exploitant une entreprise/ou étaient physique-

ment présents à Lac-Mégantic (y compris leur succession, ayant droit, conjoint, enfant, petit-enfant, parent, grands-parents, frères et sœurs), qui ont subi une perte de quelque nature que ce soit résultant directement ou

indirectement du déraillement d'un train qui a eu lieu le 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic (le «Déraillement du Train»), ou tout autre groupe qui sera déterminé par la Cour»

Selon Me Larochelle, le recours collectif touchera «énormément» de gens, «directement ou indirectement affectés par les événements, même les gens qui se trouvaient à l'extérieur. Il y aura différents catégories de réclamations»

«Le recours sera déposé à Sherbrooke, mais il sera entendu par un juge, à Lac-Mégantic», poursuit l'avocat.

Appelés «membres du groupe», les personnes touchées par l'événement n'ont qu'à s'inscrire en complétant le formulaire déjà disponible en ligne sur [cig.org](http://cig.org)